Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 3 décembre 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 41), BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HEN-NEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCO Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BER-ROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 45), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLA-JOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte (jusqu'à la question 45), HOL-VOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKE Jean-Marie, VAIL-LANT Philippe, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, WALLART Annie, MERLIN Régine, NEVEU Jean (jusqu'à la question 41), NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry (jusqu'à la question 6), TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS:

LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à NOREL Francis, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge (à partir de la question 7)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLA-HAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MAESEELE Fabrice, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothée, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur VERWAERDE Patrick est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 3 décembre 2024

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

ASSOCIATION NORD FRANCE INVEST.(NFI) - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Par délibération n°2021/CC202 du 07 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le versement d'une participation financière d'un montant de 35 000 € à l'association Nord France Invest pour un programme d'actions mené sur une période de 36 mois couvrant les années 2022, 2023 et 2024. Dans le cadre de cette convention, Nord France Invest s'est engagée à :

- appuyer le positionnement du territoire de Béthune-Bruay comme territoire de référence sur certains domaines,
- appuyer le territoire de Béthune-Bruay dans la prospection d'investisseurs potentiels spécifiques au territoire.

La convention arrivant à son terme et certaines des actions prévues initialement n'ayant pu être mises en œuvre à ce jour, il convient aujourd'hui de se prononcer sur le devenir de ce conventionnement.

Cette convention s'est concrétisée par différentes réalisations qui nous ont permis des avancées notables dans la promotion et la valorisation de notre territoire et dans la mise en œuvre de notre feuille de route à l'international.

Très concrètement, cette convention a en particulier permis les accomplissements suivants :

- appui à l'élaboration de l'argumentaire « Béthune-Bruay, territoire pionnier au cœur de la Vallée de l'électrique ».
- production de la vidéo « Dites oui à Béthune-Bruay ».
- production d'une vidéo de témoignage entre Minth et Ampere.
- organisation du Webinaire « La vallée de l'électrique en Europe 2023 : Un Giga-départ
- à Béthune-Bruay en Hauts-de-France » en février 2023 à destination de participants québécois, en amont d'un déplacement à Montréal.

- organisation de rendez-vous de prospection à Montréal en mars 2023.
- programmation de la mission à Shanghai en juillet 2024.

Cette convention prévoyait d'autres développements complémentaires qui n'ont pu être initiés sur la période 2023-2024 mais sauraient être envisagés courant 2025 :

- production d'une seconde vidéo de témoignage d'investisseurs internationaux.
- réalisation d'une campagne de webmarketing destinée à promouvoir et valoriser le territoire auprès d'investisseurs nouveaux.

Le reliquat mobilisable dans le cadre de cette convention pourrait par ailleurs permettre à l'association Nord France Invest de nous accompagner de nouveau sur une mission à l'international, comme par exemple en vue d'une nouvelle mission qui serait envisagée en Chine.

Considérant les avancées opérées sur la période 2022-2024 au travers de ce partenariat avec Nord France Invest, considérant le reliquat disponible et considérant la mise en œuvre de notre feuille de route à l'international impliquant des développements avec la Chine, le Québec et le Portugal, il apparait opportun de prolonger cette convention pour une durée de 18 mois, sans modification du plan de financement global.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 18 novembre 2024, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Nord France Invest (NFI) afin de prolonger de 18 mois la durée du partenariat, soit jusqu'au 30 juin 2026. Les autres conditions restant inchangées. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président, Le Conseil communautaire, A la majorité absolue,

<u>AUTORISE</u> le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'association Nord France Invest (NFI) afin de prolonger de 18 mois la durée du partenariat, soit jusqu'au 30 juin 2026. Les autres conditions restant inchangées.

<u>INFORME</u> que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : 0 6 DEC. 2024

Et de la publication le : 0,6 DEC. 2024 Par délégation du Président,

e Vice-président délégué,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme, Par délégation du Président,

Se Vice-président délégué,

BOSSART Steve

BØSSART Steve





AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « ANALYSE – CONSEIL – ACTIONS » SIGNEE LE 8 MARS 2022

ENTRE

NORD FRANCE INVEST

Agence de promotion économique de la Région Hauts-de-France,

Association Loi 1901, immatriculée sous le N° SIRET 332 389 048 00122, dont le siège est situé à l'Espace International, 299 boulevard de Leeds à 59777 LILLE, représentée par Monsieur Luc DOUBLET en sa qualité de Président, dûment habilité à la signature des présentes.

ΕT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé à l'Hôtel communautaire – 100 avenue de Londres CS 40548 - 62411 Béthune Cedex, représentée par Monsieur Olivier GACQUERRE, Président.

ARTICLE 1: OBJET DE L'AVENANT

Les parties sont convenues, par convention de partenariat en date du 8 mars 2022, d'un appui proposé par Nord France Invest s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de marketing territorial mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane en tant que territoire de référence sur certains domaines.

A cet effet, Nord France Invest met son expertise et ses outils à la disposition de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane pour proposer des services, complémentaires des actions déjà conduites par l'agence :

- Des analyses et conseils.
- Des actions de promotion et prospection partenariales.

L'offre de services décrite dans la convention de partenariat du 8 mars 2022 précisait une durée de 36 mois à compter de la signature de la présente convention. La convention cessant de plein droit et sera vide d'effet le lendemain de son terme.

L'objet du présent avenant porte sur la durée de la convention.









ARTICLE 2: MODIFICATION APPORTEE

Il est convenu entre les parties de prolonger de 18 mois la durée du partenariat, soit un total de 54 mois.

Les actions partenariales décrites dans la convention seront donc conduites entre le 1^{er} janvier 2022 et le 30 juin 2026.

ARTICLE 3: PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Cet avenant prendra effet à compter de la date de signature.

ARTICLE 4: AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention non expressément modifiées par le présent avenant restent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Lille, le En deux exemplaires originaux

Pour la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	Pour Nord France Invest
Steve BOSSART	Luc DOUBLET
Par délégation du Président	
Le Vice-président délégué	Président



